

Procès-verbal

de la neuvième réunion ordinaire du conseil d'établissement de l'école secondaire de la Ruche,
tenue à Magog, le 12 mai 2025

Présents :		Absentes :	
Catherine Boire	Parent	Poste vacant	Parent
Annie-Claude Dépelteau	Parent	Sabrina Duranleau	Enseignante
Louise Lapierre	Parent	Guylaine Thibodeau	Soutien
Benoit Martineau	Parent		
Julie Milliard	Parent		
Sarah Rodrigue	Parent		
Kathy Poulin	Parent		
Stéphanie Carrier	Enseignante		
Anne Gaudreau	Enseignante		
Maxime Langlois	Enseignant		
Caroline Leclerc	Enseignante		
Vicky Perron	Enseignante		
Patrice Roy	Professionnel		
Emma-Lily Morin	Élève		
Marie Vallières	Élève		
Sophie Camille	Communauté		
Yves Provencher	Communauté		
Hélène Deslandes	Directrice		
Invités :			
Alexia Mouchighian	Enseignante		
Marie-Ève Bureau	Enseignante		

1. Ouverture de la réunion

Mme Catherine Boire ouvre la séance à 18h31 et constate le quorum.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Catherine Boire nous présente l'ordre du jour. Les modifications suivantes sont proposées :

- Ajout d'un point « Nomination d'un(e) secrétaire de rencontre », au point 3.
- Le point 6 – Voyage de solidarité internationale février 2027 sera devancé pour être traité avant les suivis au procès-verbal de la réunion du 7 avril.
- Ajout d'un point Aréna après le départ de la direction. Un projet de résolution sera déposé.

Il est proposé par M. Maxime Langlois, appuyé par Mme Louise Lapierre, et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal

de la neuvième réunion ordinaire du conseil d'établissement de l'école secondaire de la Ruche,
tenue à Magog, le 12 mai 2025

3. Nomination d'un ou d'une secrétaire de rencontre

Il est proposé par Mme Catherine Boire, appuyé par Mme Louise Lapierre, et résolu :

QUE Mme Annie-Claude Dépelteau agisse à titre de secrétaire pour la présente réunion.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Adoption du procès-verbal de la réunion du 7 avril 2025

Aucune modification n'est demandée.

Il est proposé par M. Maxime Langlois, appuyé par Mme Vicky Perron, et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 7 avril 2025 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Voyage de solidarité internationale au Sénégal février 2027

Présentation d'un projet de voyage de solidarité internationale au Sénégal, prévu pour 2027, porté par Alexia Mouchighian (enseignante de français) et Marie-Ève Bureau (enseignante en concomitance). Ce voyage sera organisé tous les deux ans en alternance avec le projet de voyage au Pérou. La clientèle visée est différente de celle du Pérou, notamment en raison de l'usage du français comme langue d'échange au Sénégal.

Le projet est réalisé en collaboration avec l'organisme *Mer et Monde*, un OBNL actif depuis plusieurs années et reconnu pour son encadrement rigoureux. L'organisme dispose d'une équipe sur place au Sénégal et assure la formation des élèves avant (deux fins de semaine) et après le voyage. Les objectifs éducatifs incluent le développement du savoir-être, l'ouverture interculturelle, le multiculturalisme et la solidarité internationale. Des projets collectifs seront réalisés sur place, par exemple l'aménagement d'une aire de jeux ou le soutien à des activités agricoles locales.

Le groupe sera composé de 16 élèves de 4e et 5e secondaire ainsi que de 3 adultes accompagnateurs, pour un total de 19 personnes. Le coût estimé est de 3 000 \$ par participant, incluant toutes les dépenses sur place. Le coût total par personne (incluant les frais partagés des accompagnateurs) s'élève à 3 560\$. Il est prévu qu'un léger surplus demeure, notamment parce que le coût des billets d'avion pourrait être inférieur à 2 000 \$. Ce surplus sera utilisé au besoin, par exemple pour des frais de suppléance.

Procès-verbal

de la neuvième réunion ordinaire du conseil d'établissement de l'école secondaire de la Ruche,
tenue à Magog, le 12 mai 2025

La gestion financière du projet sera assurée par Mme Guylaine Corriveau de l'école La Ruche. Les paiements seront effectués mensuellement par les familles. Les élèves auront la possibilité de financer leur voyage par du travail personnel ou d'autres activités de financement, à leur discrétion.

La sélection des élèves sera faite par l'équipe encadrante. Le projet nécessite une planification de 18 à 24 mois.

Certains parents du conseil soulignent l'importance d'une communication claire à toutes les familles participantes concernant les aspects de sécurité et la responsabilité partagée entre l'école et l'organisme.

Enfin, il est précisé que ce type de voyage, étant offert par un nombre très limité d'OBNL spécialisés, n'est pas assujéti à l'obligation d'obtenir trois soumissions de fournisseurs de voyage.

Il est proposé par Mme Sarah Rodrigue, appuyé par Mme Vicky Perron, et résolu :

QUE le voyage de solidarité internationale au Sénégal 2027 soit approuvé tel que déposé.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

6. Suivis au procès-verbal du 7 avril 2025

6.1. Lettre au gouvernement concernant la décentralisation (suivi du point 5.1)

Le point est reporté. David Hinse, instigateur de la démarche, poursuit sa réflexion quant à la forme que pourrait prendre une possible intervention sur les enjeux liés à la décentralisation, notamment sur les questions d'organisation scolaire et de soutien informatique.

6.2. Nombre de surveillants dans les écoles (suivi du point 9)

Le Centre de services scolaire attend les balises ministérielles avant de statuer officiellement sur le dossier. Une analyse comparative a été effectuée, révélant que La Ruche assume actuellement le salaire de ses surveillants à même son propre budget, contrairement à d'autres écoles.

Deux ressources sont actuellement financées par le budget de l'école, alors qu'elles devraient idéalement relever du financement du Centre de services.

Les balises ministérielles sont attendues au début juin, possiblement même seulement en août.

Procès-verbal

de la neuvième réunion ordinaire du conseil d'établissement de l'école secondaire de la Ruche, tenue à Magog, le 12 mai 2025

Mme Vicky Perron souligne qu'il s'agit d'un problème important et récurrent depuis quelques années : il n'y a plus de technicien(ne) en organisation scolaire (TOS) à La Ruche et le manque de surveillants affecte directement le bon fonctionnement de l'école. Elle insiste sur l'importance de sensibiliser le Centre de services scolaire à cette réalité préoccupante.

Mme Louise Lapierre mentionne que le comité de parents du centre de services pourrait contribuer en prenant des positions spécifiques sur le dossier.

6.3. Aréna (suivi du point 14)

Mme Hélène Deslandes précise qu'une demande de rencontre a été adressée à Mme Lisa Rodrigue, directrice générale du Centre de services scolaire, de la part du conseil d'établissement, afin de discuter des préoccupations entourant le projet d'aréna sur le terrain de l'école.

Cette demande initiale a été formulée le 8 avril 2025. Mme Rodrigue a alors indiqué qu'elle préférerait attendre la tenue de la deuxième rencontre du comité consultatif de l'école, prévue le 30 avril 2025, avant de rencontrer les membres du CÉ.

La demande de rencontre a été réitérée le 12 mai 2025, mais demeure à ce jour sans réponse.

6.4. Demi-uniforme (suivi du point 15)

Compte tenu du changement de direction prévu, Mme Hélène Deslandes explique que les discussions sur ce sujet sont reportées à l'automne, afin que la nouvelle direction puisse être partie prenante dans le processus de réflexion et de décision.

7. Questions du public

Aucun public.

8. Code de vie 2025-2026 – adoption

Mme Hélène Deslandes présente les modifications apportées au code de vie de l'école. Elle précise qu'un travail de révision plus approfondi sera amorcé l'an prochain afin d'adopter une approche davantage axée sur la responsabilisation et la prise de bonnes décisions, plutôt que strictement sur les conséquences et les sanctions. Cette révision s'inscrira dans l'esprit du projet éducatif de l'établissement.

Procès-verbal

de la neuvième réunion ordinaire du conseil d'établissement de l'école secondaire de la Ruche,
tenue à Magog, le 12 mai 2025

Parmi les changements présentés :

- **Clarification des comportements proscrits en tout temps**, notamment en ce qui concerne :
 - Le **plagiat** ;
 - L'**utilisation de l'intelligence artificielle (IA)**.

Mme Deslandes mentionne toutefois qu'une réflexion est en cours, tant à l'école qu'au Centre de services scolaire, au sein du comité pédagogique, pour mieux définir les balises encadrant l'usage de l'IA dans les travaux scolaires.

Concernant la section sur l'**environnement scolaire**, une clarification sera éventuellement apportée afin de mieux distinguer ce qui relève de l'école et ce qui relève du domicile.

Un point de vigilance est aussi soulevé en lien avec l'usage des **appareils mobiles**. Les directives sont attendues du ministère concernant l'interdiction de leur utilisation sur le terrain de l'école.

Il est proposé par Mme Louise Lapierre, appuyé par M. Maxime Ferland, et résolu : que le code de vie soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. Sondage aux parents sur les communications

Dans le cadre du projet éducatif, un sondage sera réalisé auprès des parents afin d'évaluer leur niveau de satisfaction à l'égard des communications école-famille. Bien qu'un certain ressenti d'insatisfaction ait été noté, aucune donnée concrète ne permet actuellement d'en mesurer l'ampleur.

Il est proposé d'ajouter une zone de **commentaires libres** à la fin du sondage pour permettre aux parents de formuler des suggestions ou préoccupations plus précises.

Le sondage sera diffusé dans les prochaines semaines, et les résultats seront présentés lors de la dernière séance du conseil d'établissement.

Il est proposé par Mme Julie Milliard, appuyé par Mme Kathy Poulin, et résolu :

QUE le sondage aux parents concernant les communications soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal

de la neuvième réunion ordinaire du conseil d'établissement de l'école secondaire de la Ruche,
tenue à Magog, le 12 mai 2025

10. Amendement à la grille-matières 2025-2026 – approbation

Mme Hélène Deslandes explique que la grille-matières préalablement approuvée pour le 2^e cycle régulier, dans laquelle le profil sciences avait été régularisé à 7 périodes de sciences, comportait un enjeu puisque le 2^e cycle régulier et le 2^e cycle profil sciences n'avaient pas le même nombre de périodes de concentrations. Cela avait pour effet de créer 4 profils différents qui ne pouvaient pas se mélanger dans l'horaire, avec la conséquence de ne pas pouvoir offrir à tous les profils l'ensemble des choix de concentration. Plusieurs élèves se retrouvaient ainsi à ne pas avoir leur premier choix de concentration en raison de leur choix de profil entre les sciences et le régulier.

Suite à une discussion avec les chefs de concentrations, il a été convenu de baisser le nombre de périodes de concentration du profil régulier à 6 périodes (soit 5 périodes de concentration + 1 période d'art ou de sports jumelée à la concentration pour bonifier le nombre de périodes). Cette solution permettra de mélanger tous les élèves et d'offrir au maximum d'élèves leur premier choix de concentration.

Pour combler la période manquante engendrée par ce changement au profil régulier, une période supplémentaire d'art ou de sport est ajoutée. Par exemple, un élève d'une concentration sport aura 5+1 période de sa concentration, plus deux périodes d'arts plutôt qu'une seule.

Il est proposé par Mme Louise Lapierre, appuyé par Mme Julie Milliard, et résolu :

QUE la grille-matières amendée soit approuvée telle que déposée.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

11. Frais de concentration 2025-2026 - approbation

Mme Hélène Deslandes présente les changements apportés aux frais de concentration pour l'année scolaire à venir. Une validation est à faire concernant le montant inscrit pour la concentration Multisports (30 \$), qui semble être une erreur.

Il est proposé par M. Maxime Langlois, appuyé par M. Benoît Martineau, et résolu :

QUE les frais de concentration soient approuvés tels que proposés.

APPROUVÉS À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal

de la neuvième réunion ordinaire du conseil d'établissement de l'école secondaire de la Ruche,
tenue à Magog, le 12 mai 2025

12. Approbation

12.1. Sorties éducatives

Madame Hélène Deslandes présente les activités et sorties éducatives qui doivent être approuvées par le conseil d'établissement. Les fichiers sont disponibles sur le Teams du conseil pour consultation.

Il est proposé par Mme Vicky Perron, appuyé par Mme Kathy Poulin, et résolu :

QUE les sorties éducatives soient approuvées telles que déposées.

APPROUVÉES À L'UNANIMITÉ

12.2. Voyage au Pérou 2026

Madame Hélène Deslandes présente le voyage de solidarité internationale au Pérou 2026. Le coût du voyage sera d'un peu moins de 4000\$ par élève.

Le voyage comptera 16 élèves et 3 accompagnateurs, soit 19 personnes au total. Il aura une durée de 10 jours, et se tiendra la dernière semaine de février et pendant la relâche 2026.

Il est proposé par M. Maxime Langlois, appuyé par M. Benoît Martineau, et résolu :

QUE le voyage au Pérou 2026 soit approuvé tel que déposé.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

12.3. Campagne de financement et dons divers

Mme Hélène Deslandes présente deux activités de financement qui auront lieu pendant la kermesse prévue le 23 mai (ou 30 mai en cas de pluie). Ces activités de financement existaient déjà auparavant, mais n'étaient pas approuvées par le conseil, alors le but est de régulariser la situation. La vente de crème glacée a pour but de financer les activités de la kermesse, et les profits de la vente de hot-dogs serviront de financement pour le bal des finissants.

Il est proposé par Mme Stéphanie Carrier, appuyé par Mme Vicky Perron, et résolu :

QUE les activités de financement proposées soient approuvées telles que déposées.

Procès-verbal

de la neuvième réunion ordinaire du conseil d'établissement de l'école secondaire de la Ruche, tenue à Magog, le 12 mai 2025

Madame Hélène Deslandes quitte la rencontre. Elle explique aux membres que son départ hâtif de la rencontre s'inscrit dans les moyens de pression menés par les directions d'école dans le cadre des négociations pour la bonification de leurs conditions de travail.

13. Aréna

Le conseil d'établissement a reçu trois lettres de membres du comité consultatif formé dans le cadre du projet d'aréna, à la suite de la rencontre tenue le 30 avril 2025. La présidente rappelle que le rôle du conseil d'établissement est de veiller au bien-être de l'école et à son développement futur.

Mme Caroline Leclerc et M. Patrice Roy font un retour sur les différentes étapes du processus. Plusieurs rencontres en demi-groupes ont été organisées, menant à une rencontre le 30 avril 2025, en présence de la firme de consultation mandatée et de représentants du Centre de services scolaire.

Lors de cette rencontre :

- Les représentants du centre de services scolaire ont demandé aux participants de ne pas prendre de photos ni d'enregistrements, afin d'encadrer les échanges.
- Une présentation de qualité a été livrée, incluant une analyse des besoins exprimés par les membres du comité consultatif de l'école et une vision préliminaire du réaménagement possible du campus scolaire. Le plan présenté ne prenait pas compte de la circulation automobile.
- Plusieurs bénéfices potentiels ont été mis de l'avant : ajout d'équipements sportifs (terrains de basketball, tables de ping-pong), aménagements collectifs (agora, classes extérieures), et bonifications à la sécurité du site (dos d'âne, débarcadère de 17 places pour les parents).

Cependant, plusieurs préoccupations demeurent :

- **Manque d'information sur les coûts** : Aucune donnée n'a été transmise concernant les coûts du projet, ce qui suscite des inquiétudes quant à sa faisabilité. Il a été mentionné que le réaménagement du campus serait financé à même la subvention prévue pour le projet d'aréna, bien que le centre de services scolaire ne dispose d'aucun budget spécifiquement alloué à cet effet.
- **Absence de réponses concrètes** : De nombreuses questions ont été soulevées, notamment sur l'ordre des étapes du projet et les garanties que les installations scolaires seront prioritaires, tout comme sur l'étude de circulation. Or, peu de réponses claires ont été apportées à ce jour.
- **Manque de consultation sur la pertinence du projet** : Le comité n'a jamais été invité à se prononcer sur la pertinence même du projet d'aréna. Aucune démarche structurée visant à évaluer son acceptabilité sociale des membres du personnel n'a encore été entreprise.

Procès-verbal

de la neuvième réunion ordinaire du conseil d'établissement de l'école secondaire de la Ruche, tenue à Magog, le 12 mai 2025

Une précision est apportée concernant une déclaration publique de M. Beaulieu, directeur de l'OBNL porteur du projet, dans le journal *Le Reflet du Lac*, dans laquelle il affirme que les intervenants de La Ruche sont favorables au projet. Il est important de noter que M. Beaulieu **n'a pas assisté** à la rencontre du 30 avril 2025, et que ses propos ne reflètent pas l'ensemble des discussions ni des préoccupations exprimées.

Il est rappelé que, selon les promoteurs, la subvention accordée dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air – Volet 1* est destinée à financer des installations situées en milieu scolaire, notamment sur le site de l'école secondaire La Ruche. Mme Sarah Rodrigue précise que ce programme ne comporte aucun critère exigeant que les infrastructures sportives soient centralisées sur le site d'un établissement scolaire. Elle spécifie également qu'elle a d'ailleurs obtenu une confirmation écrite du ministère de l'Éducation — organisme responsable du programme — à l'effet que la subvention pourrait être transférée à un autre emplacement, notamment pour des raisons liées à l'acceptabilité sociale ou aux impacts du projet, à condition que :

1. le projet demeure identique à celui initialement déposé, et
2. le promoteur soit propriétaire du terrain visé ou en détienne un bail.

Considérant l'heure de la rencontre, il est proposé par Mme Julie Milliard, appuyé par M. Yves Provencher, et résolu :

QUE la rencontre soit prolongée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le conseil d'établissement se penche sur deux projets de résolution.

En début de séance, quelques commentaires généraux sont formulés :

- L'adoption de l'une ou l'autre des résolutions pourrait encourager les parties prenantes à convoquer une rencontre extraordinaire avec le conseil d'établissement afin de faire le point sur l'état d'avancement du projet.
- Une élève siégeant au conseil d'établissement mentionne que, selon ses observations, une majorité d'élèves seraient défavorables à l'implantation du projet sur le terrain de l'école.

Procès-verbal

de la neuvième réunion ordinaire du conseil d'établissement de l'école secondaire de la Ruche, tenue à Magog, le 12 mai 2025

Résolution 1

CONSIDÉRANT QUE :

- *Le conseil d'établissement agit dans l'intérêt supérieur de tous les élèves de La Ruche et de sa communauté (familles et personnel) et veille à préserver les conditions favorables au développement futur de l'école;*
- *Plusieurs informations concernant les scénarios d'implantation de l'aréna sur le terrain de La Ruche sont manquantes ou erronées;*
- *Le projet ne bénéficie pas de l'acceptabilité sociale requise auprès des parties concernées (élèves, personnel, citoyens, voisins), comme en témoignent les divergences au sein du comité consultatif de l'école et l'absence d'une consultation structurée;*

Le conseil d'établissement de l'école La Ruche n'est pas favorable à la cession d'une parcelle de terrain du centre de services scolaire des Sommets à l'OBNL Aréna Memphrémagog pour y construire un aréna.

La résolution est proposée par Mme Julie Milliard et appuyée par Mme Sarah Rodrigue. Aucun membre ne s'oppose à ce que le vote se tienne à main levée. Toutefois, Mme Louise Lapierre demande qu'un vote formel soit tenu.

Résultat du vote :

- Pour : 7
- Contre : 3
- Abstentions : 5

La résolution n'est ainsi pas adoptée.

Résolution 2

Quelques modifications sont apportées en séance.

La résolution est proposée par Mme Julie Milliard et appuyée par Mme Sarah Rodrigue. Mme Louise Lapierre demande le vote.

Résultat du vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Résolution adoptée à l'unanimité.

Procès-verbal

de la neuvième réunion ordinaire du conseil d'établissement de l'école secondaire de la Ruche,
tenue à Magog, le 12 mai 2025

Mme Catherine Boire précise que la version modifiée de la résolution sera transmise par courriel à l'ensemble des membres. Un délai de 48 heures est accordé pour proposer de légères corrections. Par la suite, la version finale sera envoyée par la présidente aux instances concernées (OBNL, Ville et CSS).

CONSIDÉRANT QUE :

- Le conseil d'établissement agit dans l'intérêt supérieur de la communauté de La Ruche (élèves, familles et personnel) et veille à préserver les conditions favorables au développement futur de l'école;
- Plusieurs informations concernant les scénarios d'implantation de l'aréna sur le terrain de La Ruche sont manquantes ou inexactes (entre autres la perte possible de la subvention du ministère de l'Éducation dans le cas d'une relocalisation);
- Rien ne permet de conclure à une acceptabilité sociale suffisante du projet auprès des parties concernées (élèves, personnel, citoyens voisins). D'ailleurs, le comité consultatif de l'école est divisé sur la question, et aucune démarche de consultation structurée n'a été menée.

Le conseil d'établissement de l'école La Ruche n'est pas favorable à la construction d'un aréna sur le site de l'école tant que les garanties suivantes ne sont pas confirmées :

1. Mettre en place une consultation ouverte et structurée auprès des élèves, de leurs familles, du personnel et des citoyens du secteur, afin de mesurer l'acceptabilité sociale et d'en tenir compte dans la décision finale;
2. Donner priorité à la construction et au réaménagement des infrastructures scolaires pour préserver la qualité des services offerts aux élèves;
3. Garantir que les infrastructures déplacées seront remplacées par des installations de qualité égale ou supérieure;
4. Confirmer le montant et les sources de financement réservés au réaménagement des infrastructures scolaires;
5. Rendre publiques les études d'impacts déjà réalisées ou à réaliser, et en tenir compte dans l'évaluation du projet;
6. Assurer la signature d'un contrat clair et formel entre l'OBNL et le CSS et/ou l'école, précisant les modalités d'utilisation, de gestion, de partage des coûts et des responsabilités liés aux infrastructures respectives.

À défaut de répondre à ces conditions, le conseil d'établissement demande à l'OBNL Aréna Memphrémagog de choisir un autre site que celui de l'école La Ruche pour la construction de l'aréna.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal

de la neuvième réunion ordinaire du conseil d'établissement de l'école secondaire de la Ruche,
tenue à Magog, le 12 mai 2025

14. Acte d'établissement

Le point est reporté à la prochaine rencontre.

15. Remplacement d'un membre (démission)

Un processus de remplacement est en cours. Il est convenu de rediscuter avec Mme Deslandes de la possibilité de pourvoir le poste uniquement l'an prochain, étant donné qu'il ne reste qu'une seule séance d'ici la fin de l'année.

16. Lab22/Transition écologique

Le point est reporté à la prochaine rencontre.

17. Représentants des élèves

Les représentants des élèves présentent un survol des activités récentes et à venir :

- Théâtre – La Caravane : La pièce de théâtre présentée récemment a connu un franc succès, rassemblant 2 040 spectateurs en seulement quelques jours.
- Filles actives : Un groupe d'élèves a participé à un rassemblement à Montréal, dans le cadre du programme « Filles actives ».
- Comité Unis pour Elles – Hygiène féminine gratuite : Une initiative permet d'offrir des produits d'hygiène féminine gratuitement à l'école. Un montant de 500 \$ a été reçu de Desjardins pour prolonger le projet.
- Comité Unis pour la diversité : Le comité souhaite relancer ses activités l'an prochain en mobilisant de nouveaux élèves. Une Semaine de la diversité a d'ailleurs été organisée à l'école cette année.
- Concerts de l'harmonie scolaire Kermesse pour les élèves de secondaire 5

18. Représentants membres du personnel

Le point est reporté à la prochaine rencontre.

19. Représentants des parents

Le point est reporté à la prochaine rencontre.

Procès-verbal

de la neuvième réunion ordinaire du conseil d'établissement de l'école secondaire de la Ruche,
tenue à Magog, le 12 mai 2025

Mme Louise Lapierre mentionne qu'un débat sur la laïcité a eu lieu récemment au sein du Comité de parents du centre de services scolaire. Elle exprime le souhait qu'un moment de discussion soit prévu à ce sujet lors de la prochaine rencontre du conseil d'établissement.

20. Représentants de la communauté

M. Yves présente un projet intitulé Chicanerie. Il s'agit d'ateliers pour développer des compétences de collaboration et de résolution de conflits pour les professionnels. Il mentionne qu'il reste quelques places disponibles pour celles et ceux qui souhaiteraient y participer. L'activité aura lieu à l'Espace M.

21. Correspondance

Mme Catherine Boire rappelle la correspondance reçue, soit les trois lettres de membres du comité consultatif pour le dossier de l'aréna (M. Michel Grandmaison, Mme Caroline Leclerc et M. Patrice Roy).

22. Prochaine rencontre

Séance ordinaire – lundi 16 juin 2025, 18h30, au salon du personnel.

23. Levée de la réunion

Il est proposé par Mme Louise Lapierre, appuyé par Benoît Martineau, que la réunion soit levée à 21 :30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Signature de la présidente

Signature de la directrice

Secrétaire de rencontre : Annie-Claude Dépelteau